

Il écrit que le préfet Lambert tiers-mondise la Bretagne : 10.000 euros contre Boris Le Lay !

Comme vous le savez, le blogueur [Boris Le Lay](#), fondateur de [Breizh Atao](#), condamné à de multiples reprises par la Justice française pour avoir tenu des propos qui déplaisent à l'oligarchie, vit actuellement en exil au Japon. Sous le coup de deux mandats d'arrêt internationaux, et condamné à des peines de dix ans de prison ferme cumulées, aucun journaliste ne s'émeut de l'ampleur de l'acharnement judiciaire dont il est l'objet. N'est pas Raif Badawi qui veut...



Le préfet Pierre Lambert, auteur de la plainte contre Boris Le Lay

Ainsi, c'est avec un parti pris digne des centaines de milliers d'euros de [subventions annuelles](#) qu'il perçoit que le [Télégramme de Brest](#) annonce que Boris Le Lay a été

condamné une nouvelle fois à 10.000 euros d'amende par le Tribunal correctionnel de Saint Briec pour avoir osé écrire en octobre 2016 au sujet de [Pierre Lambert](#), ancien préfet des Côtes d'Armor actuellement en poste en Haute-Savoie, qu'il « tiersmondisait » la région.

Imaginez un peu le crime de lèse-majesté ! Comment peut-on s'exprimer ainsi au sujet d'un Préfet, donc d'un représentant de l'Etat, sans risquer les foudres de la justice ?!

Eh bien, peut-être en considérant que la critique du pouvoir relève de la liberté d'expression, et que cette liberté fondamentale est depuis longtemps déjà sacrifiée sur l'autel de la bien-pensance, en particulier lorsque les mots qui fâchent émanent de cette catégorie d'hommes et de femmes contre lesquels tous les coups semblent permis : les esprits libres.

Catalogués comme « *facho* », ou « *d'extrême droite* », ceux qui osent émettre une opinion différente de celle que promeut l'oligarchie seront ainsi jugés et condamnés sans la moindre compassion des nouveaux chiens de garde, porteurs de plumes serviles, braves toutous d'un système que des millions de français ne peuvent plus voir en peinture...

D'aucuns pourraient considérer après tout que diffamer ce qui est infâme, ce n'est que de la légitime défiance...

Qu'est-ce qu'un Préfet sinon un fonctionnaire dont le statut nous oblige à nous demander si les privilèges ont bien été abolis dans la nuit du 4 Août 1789 ? Lorsqu'ils sont sans fonction, on les appelle « hors cadre », c'est à dire qu'ils sont payés à ne rien faire. Pour les autres, ce sont logements de fonction, véhicule avec chauffeur et avantages en nature qui frôlent l'indécence...

Représentant de l'Etat, bien que non élu, son rôle consiste avant tout à mettre en oeuvre la politique du gouvernement,

et il dispose pour cela d'importantes prérogatives. Au nom de quoi serait-il exempt de toute critique ?

Quant à la teneur des propos qui ont valu à leur auteur une condamnation à 10.000 euros d'amende, nous laissons à nos lecteurs le soin d'en juger la prétendue gravité : [lire l'article](#).

Ne pas s'étonner que de plus en plus de Français soient contraints de choisir l'exil pour ne pas être brisés par des condamnations à l'évidence purement politiques... Ceux qui participent à cette chasse aux sorcières en bafouant les libertés qu'ils prétendent défendre ne font que précipiter la chute de notre civilisation.

Courage et soutien à Boris Le Lay, et que vive la liberté d'expression !

Sébastien JALLAMION